



Agence n° : 71188

EIRL MR SCHNEIDER PIERRE-YVES

Agent général exclusif MMA

N° ORIAS 11064148 www.orias.fr

RSEIRL 538626607 CHALON SUR SAONE

15 AVENUE CHARLES DE GAULLE

BOITE POSTALE 158

71405 AUTUN CEDEX

Tél 0385865430 - Fax 0385865434

agence.mma.fr/autun/

Email : mma.autun@mma.fr

Ouvert du lundi après midi / samedi mati

de 9h à 12h et de 14h à 18h30

ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

M. BOUTHIERE JONATHAN

LIEU DIT LES COMBARDS

71190 BROYE

MMA PRO-PME, l'assurance des entreprises



L'assureur MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD SA

certifie que : M. BOUTHIERE JONATHAN

a souscrit le contrat d'assurance MMA PRO-PME n° 000000145623257

pour l'activité suivante :

Débardage

EIRL Pierre-Yves SCHNEIDER

Agent Général MMA

Courtier en Assurances pour les autres Compagnies

15 avenue Charles De Gaulle

B.P. 158

71405 AUTUN CEDEX

Tél. 03 85 86 54 30 - Fax 03 85 86 54 34

// Orias n° 11 064 148



ATTESTATION L'ASSURANCE MMA PRO-PME

TABLEAUX DES MONTANTS DE GARANTIES ET FRANCHISES SOUSCRITES :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

RESPONSABILITE CIVILE : Commerces de détail et activités de service

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Responsabilité civile avant livraison (ou durant l'exécution d'une prestation de service)		
1) Tous dommages confondus dont :	8 000 000 EUR (2)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs		
Dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur	Sans limitation de somme	Néant
Dommages corporels et immatériels consécutifs causés à vos préposés et résultant de votre faute inexcusable	3 500 000 EUR (2)(1)	
Dommages corporels résultant d'une autre cause	8 000 000 EUR (2)	
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 660 000 EUR	400 EUR
c. Vol ou escroquerie commis par vos préposés hors de votre établissement	58 200 EUR	400 EUR
d. Dommages subis par les biens confiés Dommages subis par un véhicule confié par un client	374 000 EUR	400 EUR
e. Dommages immatériels non consécutifs	374 000 EUR	800 EUR
B. Responsabilité civile après livraison hors Etats Unis d'Amérique / Canada		
1) Tous dommages confondus dont :	5 320 000 EUR (1)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs à ceux-ci	5 320 000 EUR (1)	Néant
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 660 000 EUR (1)	400 EUR
c. Dommages immatériels non consécutifs	374 000 EUR (1)	1 500 EUR
d. Frais de dépose et de repose des produits fournis Frais de retrait des produits livrés	374 000 EUR	400 EUR

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.
(2) Ce montant n'est pas indexé.

DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Défense pénale et recours suite à accident	33 200 EUR	Néant

Cette attestation, valable pour la période du 01/04/2020 au 31/03/2021 est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.
Elle ne remplace pas les conditions Particulières du contrat.

Fait le 14/04/2020 à AUTUN CEDEX

EIRL Pierre-Yves SCHNEIDER
Agent Général MMA L'Assureur,
Courtier en Assurances pour les autres Compagnies
15 avenue Charles De Gaulle
B.P. 158
71405 AUTUN CEDEX
Tél. 03 85 86 54 30 - Fax 03 85 86 54 34
// Orias n° 11 064 148